



École des Constellations  
Conseil d'établissement

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école des Constellations, tenue au salon du personnel, le 2 décembre 2019 à 19h00

### Présences

Valérie Tremblay, parent  
Anne Noreau, parent  
Valérie Turmel, enseignante  
Marie-France Painchaud, commissaire  
Stéphane Marsolais, parent  
Adeline Massaro, parent  
Anne-Marie Martin, enseignante  
Karine Marchand, enseignante  
Annie Bélanger, éducatrice classe principale (*remplacement de Catherine Gotty*)  
Frédéric Champagne, parent  
Renée Lapierre, directrice  
Véronique Côté, parent invitée

### Absences :

Aucune

## **1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

M. Frédéric Champagne souhaite la bienvenue aux membres et vérifie qu'il y a quorum et la réunion débute vers 19h02.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Mme Karine Marchand que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 30 septembre 2019
4. Suivis au procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019
5. Interventions du public

### BLOC DÉCISION

6. ~~Autorisation de sortie pour les brigadiers, médiateurs, animateurs (point reporté)~~
7. Critères de sélection de la direction d'école
8. Échéancier pour la modification à l'acte d'établissement (2<sup>e</sup> bâtiment)

CÉ-19-20-14

9. Semaine de relâche - sorties

**BLOC INFORMATION**

10. Communication du président

- Projet de loi 40

11. Communication de la direction

- Projet éducatif (PMO plan de mise en œuvre)
- Cour d'école
- Nouvelle bâtisse et autres rénovations
- Activité de sensibilisation à la différence et à l'intimidation

12. Communication du représentant au comité de parents

13. Communication de la responsable du service de garde

- Semaine de relâche

14. Communication des membres

15. Autres sujets

16. Levée de l'assemblée

**Adopté à l'unanimité**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Correctifs à apporter au procès-verbal du 30 septembre 2019

1. Revoir les numéros de résolution
2. Point 6 : Mettre adopté à l'unanimité en gras
3. Point 11 : Au niveau des définitions : Loi : RLRQ, c. I-13.3

**CÉ-19-20-15**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Anne-Marie Martin que le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019 soit adopté tel que modifié.

**Adopté à l'unanimité**

**4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

***Points de suivi :***

Photo scolaire

Il y aura une photo de groupe le 17 décembre en après-midi (gracieuseté d'un parent de l'OPP)

L'OPP va vérifier pour réserver dès maintenant une entreprise de photo pour 2020-2021

***Point 13 :***

Organiser une formation avec la technopédagogue concernant l'utilisation des robots pendant une journée pédagogique.

**Point de suivi à reporter :**

Sortie le 23 juin « saisonnier ». Il manque le prix et l'information de modification à l'horaire.

**5. INTERVENTIONS DU PUBLIC**

**Suivi au service de garde concernant le cheminement du matin :**

Mme Véronique Côté informe de ses interrogations concernant le cheminement du matin au service de garde lorsqu'un enfant n'a pas ses souliers dans son sac.

Un suivi doit être fait afin de s'assurer que les enfants pourront être accompagnés afin de récupérer leurs souliers le matin.

**Suivi concernant le service de garde**

Plusieurs parents mentionnent un inconfort avec l'approche davantage coercitive depuis le début d'année.

Un suivi doit être fait concernant les comportements bienveillants et de renforcement positifs valorisés par l'établissement qu'ils souhaiteraient être utilisés par l'ensemble de l'équipe-école (incluant les membres du service de garde).

**Stationnement le soir**

Mme Véronique Côté s'interroge sur la disponibilité des stationnements sur la rue Paul-Comtois. Elle mentionne qu'elle souhaiterait que ces stationnements demeurent libres pour utilisation par les parents.

Toutefois, certains membres de l'équipe-école mentionnent des difficultés au niveau de la circulation à pied entre le stationnement des employés et l'école.

Un suivi devra être fait concernant l'aménagement du stationnement en lien avec le bâtiment qui sera annexé à l'École des Constellations.

**Point de suivi :**

Mme Lapierre doit en informer les élèves concernant la modification à l'activité de récompense des brigadiers, animateurs, médiateurs et les consulter à ce sujet.

**6. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION D'ÉCOLE**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Turmel d'approuver les critères de sélection de la direction d'école tels que présentés (Annexe I).

CÉ-19-20-16

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7. ÉCHÉANCIER POUR LA MODIFICATION À L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT (2<sup>E</sup> BÂTIMENT)**

**30 septembre 2019** : Information au CÉ de la nécessité de modifier l'acte d'établissement en prévision de l'ajout à l'école des Constellations de la bâtisse sise au 7260, boul. Cloutier

**25 novembre 2019** : Consultation en rencontre du personnel; il est proposé que les deux bâtisses se nomment : *Constellations 1* pour le bâtiment principal et *Constellations 2* pour le nouveau bâtiment

**2 décembre 2019** : Présentation de la démarche et de l'échéancier s'y rattachant; Résolution du CÉ pour la démarche de consultation

**3 décembre 2019** : Envoi de la résolution du CÉ à l'*Organisation scolaire*

**14 janvier 2020** : *Conseil des commissaires* autorise le lancement de la consultation

**15 janvier 2020** : Consultation aux parents et au personnel

**27 janvier 2020** : Présentation au CÉ des résultats de la consultation et recommandation du CÉ, par résolution

**28 janvier 2020** : Transmission de la résolution du CÉ à l'*Organisation scolaire* pour le *Conseil des commissaires* du 11 février 2020

**Avant le 11 février 2020** : L'organisation scolaire fait la résolution de lancement de consultation au conseil des commissaires

**11 février 2020** : Les commissaires adoptent la modification de l'acte d'établissement recommandée par le CÉ

La détermination des classes qui seront affectées à ce nouveau bâtiment est à venir après différentes consultations avec le personnel.

L'agrandissement sera effectif à partir d'août 2020.

CÉ-19-20-17

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Anne Noreau que le CÉ adopte l'échéancier de modification à l'acte d'établissement (2<sup>e</sup> bâtiment).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **8. SEMAINE DE RELÂCHE - SORTIES**

Mme Annie Bélanger informe du calendrier qui sera proposé pour la semaine de relâche. Elle indique que l'école n'est pas tenue d'offrir une option sans sortie car c'est considéré comme un congé scolaire, contrairement aux journées pédagogiques. De plus, elle informe que les frais pour les journées pédagogiques s'élèveront à 16,50\$ à partir de janvier 2020.

CÉ-19-20-18

IL EST PROPOSÉ PAR Anne Noreau que le CÉ adopte le calendrier de la semaine de relâche tel que proposé.

## **9. COMMUNICATION DU PRÉSIDENT**

### **Projet de loi 40**

M. Frédéric Champagne transmet des informations concernant le projet de loi 40 qui transformerait les Commissions scolaires en Centres de services, enlèverait les commissaires et formerait des conseils d'administration (CA) que seraient formés de 6 parents, 4 membres du personnel, 1 membre de la communauté et 1 professionnel dans les services de gestion. Il n'y aurait plus de personne dédiée pour EHDAA.

La taxe scolaire serait perçue par le MEES.

Une formation obligatoire serait dispensée aux membres du CÉ et ceux du CA.

Ces changements seraient effectifs à partir du 28 février (fin des commissaires – interim jusqu'en mai).

Mme Marie-France Painchaud ajoute des précisions. Avec ce projet de loi, les parents pourraient choisir l'école de leur enfant, mais aucun critère ou balise n'ont été établis. Ce serait la fin de la démocratie scolaire dans sa forme actuelle, mais elle craint que des disparités importantes s'installent entre les écoles.

## **10. COMMUNICATION DE LA DIRECTION**

### **Projet éducatif - Plan de mise en œuvre (PMO)**

Mme Renée Lapierre Informe que le PMO a commencé à être travaillé en comité projet éducatif et comité pédagogique.

Une consultation de l'ensemble du personnel est à venir pour présentation en janvier 2020.

### **Cour d'école**

OPP livraison des bûches le 11 décembre.

### **Marché de Noël le 11 décembre de 16h à 17h30**

**Club Rotary** : Activité de financement fin avril dédiée à la cour d'école  
30 avril cela pourrait rapporter près de 20 000 \$

Les démarches se continuent afin d'obtenir du financement pour réaliser le projet à l'été 2020.

### **Concernant les brigadiers**

Mme Renée Lapierre indique que le financement a été modifié au sein de la Ville de Québec et nous sommes en attente quant à la sortie récompense pour les brigadiers, médiateurs et animateurs.

**Point de suivi** : Mme Anne-Marie Martin demande qu'une réflexion soit faite par rapport aux plans afin de rehausser les clôtures pour les ballons.

### **Nouvelle bâtisse et autres rénovations**

Les organismes auront quitté mi-décembre.

Début des travaux janvier 2020 pour être prêts en août 2020

Été prochain : drain agricole autour de l'école

Été 2020 : Rénovation du gymnase (plancher, insonorisation acoustique)

**Activités de sensibilisation à la différence et l'ateliers sur l'intimidation**

La psychoéducatrice présentera des activités de sensibilisation à la différence et l'ateliers sur l'intimidation à tous les élèves.

**11. COMMUNICATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS**

M. Frédéric Champagne informe qu'à l'École des Sentiers ils ont installé une ruche urbaine (avec l'organisme Alvéole) sur le toit de l'école. Il y avait 60 000 abeilles, aucune pique n'a été répertoriée et 200 pots de miel ont été vendus.

Il informe également qu'une autre école a lancé un projet d'échange de patins pour les élèves du primaire et qu'il s'agit d'une initiative intéressante.

**12. COMMUNICATION DU SERVICE DE GARDE**

Le marché de Noël aura lieu le 11 décembre de 16h à 17h30.

**13. COMMUNICATION DES MEMBRES**

Aucune communication.

**14. AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CE-19-20-19**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Valérie Tremblay que la séance soit levée à 21h12.

## **Annexe I - Critères de réflexion à l'égard de la sélection d'un gestionnaire à la direction de l'école primaire des Constellations.**

En respect de la mission (instruire, socialiser et qualifier) et plus précisément du projet éducatif de l'école des Constellations, le conseil d'établissement de l'école souhaite que soient considérés, dans le choix d'un gestionnaire à la direction de son établissement les critères suivants :

- Un gestionnaire rassembleur, doté d'un sens politique et capable de motiver l'ensemble du personnel impliqué au sein de l'école;
- Un gestionnaire attentif et respectueux des besoins des élèves qui saura diriger l'équipe-école afin de bien y répondre;
- Un gestionnaire attentif et respectueux du personnel de l'école;
- Un gestionnaire capable de diriger, soutenir et conseiller l'équipe-école vers l'atteinte des objectifs qu'elle se fixe;
- Un gestionnaire capable de développer des partenariats avec des acteurs importants de la communauté environnante;
- Un gestionnaire soucieux que l'établissement qu'il dirige soit attentif aux besoins particuliers de la communauté dans laquelle l'école s'enracine;
- Un gestionnaire attentif qui sait assister et guider le conseil d'établissement dans l'exercice du rôle qui lui est conféré par la loi.

Adopté le 2 décembre 2019 au conseil d'établissement de l'école des Constellations